



# QUESTIONNEMENTS ET POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS AU WEBINAIRE

« Je ne veux pas m'enfermer dans une identité qui serait du coup carcérale, mais je ne veux pas non plus me diluer dans une espèce d'universalisme où mes raisons de lutter, et qui font que je suis opprimé, seraient noyées dans la masse. »

**Aimé Césaire**

**Ce document constitue un complément au webinaire du 4 juin 2020 toujours consultable en ligne ; il intègre in extenso :**

- 1. les réponses au questionnaire posé en amont de la participation au webinaire,**
- 2. les remarques et questions émises pendant le webinaire,**
- 3. les ressources évoquées et proposées par les différent.e.s intervenant.e.s à ce webinaire.**  
[Cette partie a été traitée dans un document séparé intitulé « Les ressources à partager ».]

**Ces trois parties sont précédées d'une synthèse des points de vue des participants.**



# SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS

---

La plupart des inscrit.e.s au webinaire ont une bonne connaissance des droits culturels, et il n'est donc pas étonnant qu'ils et elles apparaissent comme des convaincu.e.s. Pour elles et eux, dans la période de crise que nous traversons, ils constituent "un point d'appui crucial pour agir" et apportent "une vision permettant de renouveler l'élaboration des politiques culturelles".

« Ils sont une invitation à penser le collectif tout en valorisant l'individu, à réinventer notre manière d'être au monde, avec l'autre ».

Pour les participant.e.s, les droits culturels nous rappellent l'importance de mettre l'humain au cœur de l'action et nous enjoignent à extraire la culture d'une domaine d'activité parmi d'autres, d'une logique productiviste, au profit d'une vision éthique, du droit légitime de tout.e citoyen.ne à être reconnu.e dans son identité, à participer à la vie culturelle et à en être la/le co-constructeur.

Ils nous invitent à sortir de la surface des choses et à s'engager sincèrement et concrètement dans l'action.

« À l'heure où les sociétés européennes et mondiales connaissent des changements considérables, les droits culturels doivent être au premier plan pour offrir de nouvelles perspectives... »

Toutefois, un participant souligne que : « l'action culturelle reste un droit blanc de peau et que les quartiers restent exclus d'une participation à la vie culturelle », quand un autre rappelle que les droits culturels "divisent encore car leur acception et leur mise en œuvre restent floues pour beaucoup d'acteurs ».

Pour beaucoup d'entre elles et eux, les droits culturels sont aujourd'hui associés à "la solidarité entre actrices et acteurs sur un territoire, un secteur", "la qualité de la relation aux autres", "l'expression artistique et culturelle des personnes". "Liberté, diversité, identité" sont une devise, un triptyque très présent. Il s'agit là de dimensions importantes à travailler pour demain, afin que l'interculturalité, la pluralité et la mixité irriguent notre société. L'actualité cruelle récente en démontre la nécessité et l'impérieuse évidence.

Pour cela, un engagement fort de politique publique est attendu, que les droits culturels irriguent le discours politique comme un besoin fondamental et entrent dans les faits dans les projets coopératifs, transversaux à tous les niveaux. Il doit s'accompagner d'un effort d'éducation, de formation, de sensibilisation des élu.e.s et des acteurs et actrices.

Enfin, les participant.e.s attendent de la part d'un collectif d'actrices et d'acteurs qui porterait une mise au travail des droits culturels, qu'il les rende audibles et indispensables pour :

- retrouver du sens à l'action tant des acteurs que des politiques, par une approche plus horizontale, de proximité, d'infusion dans tous les interstices ;
- questionner et rompre avec les pratiques descendantes et dominantes ;
- aider à la mise en œuvre par le témoignage, l'expérimentation pas à pas, notamment par capillarité avec les autres secteurs non-culturels.

# DÉPOUILLEMENT DES 27 RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

(19 de AURA, 2 Grand Est, 2 Bourgogne FC, 2 PACA, 1 Occitanie, 1 Hauts-de-France, principalement du SV (14), mais aussi EPC/collectivités (5), arts visuels/métiers d'art (3), livre (2), enseignement culturel (2), éducation pop (1), patrimoine (1) et cinéma (1))

## Q1 : Les droits culturels sont-ils selon vous un enjeu important dans ce contexte de crise de Covid19 et pour anticiper l'après ?

- ils sont un point d'appui crucial pour agir maintenant et après : 13 fois
- ils doivent être une vision qui permet de renouveler dès aujourd'hui l'élaboration des politiques publiques : 9 fois
- ils seront essentiels pour renouveler nos pratiques à la sortie de crise
- la valorisation des personnes, de leurs pratiques, de leurs identités
- un enjeu pour penser les politiques publiques et les évaluer, mais aussi comme guide d'actions pour tous les acteurs (associatifs, entreprises...) quelques soient les secteurs.
- pas vraiment dans l'urgence des difficultés : 2 fois

## Q2 : Précisions

- Les droits culturels sont inscrits dans la loi Notre mais **divisent encore** car leur acception et leur mise en œuvre **restent floues** pour beaucoup d'acteurs. Pas mal d'**amalgames** sur certains points et les acteurs des domaines social et/ou culturel ont l'impression d'être déjà dans l'application des droits culturels, alors qu'en réalité ils appliquent une interprétation et **reste à la surface des choses**. Il serait important de revenir sur la nécessité d'**impliquer** toutes les parties prenantes, sur la **déclaration de Fribourg** et sur des cas d'école par exemple.
- Ils sont une invitation à **penser le collectif tout en valorisant l'individu**, à réinventer notre **manière d'être au monde**, avec l'autre.
- Attention à ne pas faire des «droits culturels» un nouveau mot valise ! mais la richesse de ce que ces droits recouvrent (**le droit de, le droit à**) me semble essentielle pour questionner **l'éthique** de toute politique culturelle.
- Le fait d'envisager la culture non **plus comme un domaine d'activités** mais bien comme un ensemble de **droits accordés** à tous les citoyens : cela peut permettre de faire évoluer les politiques publiques et la place des institutions culturelles dans la société.
- S'appuyer sur les **droits humains** pour redéfinir ce qui est essentiel, redéfinir une politique par une analyse partagée et des actions où la **participation des habitants** est au centre...
- Prendre davantage en compte les **droits humains**. Les placer au centre de l'action publique.
- On érige souvent les droits culturels comme une méthode de travail, on en parle aussi pour «cocher des cases» et on **manque souvent de sincérité** dans la mise en œuvre car les dispositifs que nous exploitons pour mettre en place des projets EAC sont très contraignants, segmentent les publics etc.
- Les politiques publiques culturelles doivent être élaborées **À PARTIR** de la notion de Droits Culturels et se repenser dès aujourd'hui puisque nous voyons que **l'action culturelle reste un droit blanc de peau** - et que les **quartiers restent exclus** d'une participation à la vie culturelle - Repenser la relation à ces quartiers est souhaitable en inversant peut-être l'initiative culturelle et en la finançant.
- **La culture n'est pas un produit** comme un autre (au moment où beaucoup invitent à songer à un monde d'après différent, les droits culturels peuvent prendre toute leur place) / Chacun doit pouvoir exprimer son **identité culturelle**, et chacune de ces dernières sont équivalentes les unes aux autres / **Plus d'horizontalité, de participatif et de démocratie**.
- **Une meilleure prise en compte de la culture** est nécessaire pour permettre de réfléchir à la société.
- Je voudrais trouver le moyen de débattre et discuter tout en arrivant à des **résolutions concrètes**.
- À l'heure où les sociétés européennes et mondiales connaissent des **changements** considérables, les droits culturels doivent être au premier plan pour offrir de **nouvelles perspectives**...

### Q3 : Quelles dimensions des droits culturels vous paraissent importantes à travailler dès aujourd'hui ?

- la solidarité entre actrices et acteurs sur un territoire, un secteur etc. **18 fois**
- la qualité de la relation aux autres, **18 fois**
- l'expression artistique et culturelle des personnes, **16 fois**
- la défense des libertés, **13 fois**
- la diversité des initiatives, **12 fois**

#### 1 fois :

- la reconnaissance des **identités culturelles des personnes**
- la valorisation des personnes, de leurs pratiques, de leurs **identités**
- penser le monde différemment et **s'ouvrir** à toutes les cultures
- la dignité et le **pouvoir d'agir** des personnes
- l'éducation au sens large, ne se limitant surtout pas à l'éducation scolaire, pour une **ouverture** sans cesse renouvelée aux autres et aux connaissances, tout au long de la vie. Cultiver l'appétit d'apprendre et de rencontrer.
- la visibilité de ce qui est trop habituellement **non reconnu comme culturel** dans notre société
- l'**écodurabilité** de nos pratiques

### Q4 : Quelles dimensions des droits culturels vous paraissent importantes à travailler pour demain ?

#### Politiques publiques

- accessibilité économique. **Revenu humaniste universel**.
- vulgarisation des DC et **formation des élus**, la mise en commun des pratiques pour la mise en œuvre
- leur articulation dans le **discours politique national**
- défense des **libertés**
- la **coopération** à tous les niveaux.
- leur **transversalité**
- la culture comme **besoin fondamental** de l'espèce humaine
- **accès à tous**
- travailler l'**horizontalité** pour s'assurer que l'accès aux droits soit plus large sans rapports de force. Favoriser toute possibilité d'**éducation et de formation** dans nos structures et que les artistes comme le public comme les équipes administratives et de direction y participent autant

#### Identité et diversité

- article 3 (identité et patrimoine culturels) droit de toute personne à voir «respecter son **identité culturelle** dans la diversité de ses modes d'expression» / article 5 (accès et participation à la vie culturelle) droit de «poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses **ressources culturelles**»
- mélange des **communautés** culturelles pour faire mieux humanité ensemble.
- la défense des **minorités**
- la **diversité**
- leur internationalisation ? valoriser les **interculturalités** au sein d'une même communauté urbaine
- le maintien de la **diversité des offres culturelles** et leur accès alors que menacent des nouvelles restrictions budgétaires (déjà importantes auparavant)
- égalité dans la visibilité des cultures, dans toute leur **pluralité**

## Q5 : Qu'attendez-vous d'une réflexion et d'un mouvement collectif des actrices et acteurs à partir des droits culturels pour penser l'après ?

### Retrouver du sens à l'action

- « remonétisation » des productions créatives
- des échanges constructifs qui redonnent du **sens et de l'enthousiasme** à nos métiers qui seront encore plus menacés demain..
- des propositions concrètes afin de **penser les projets politiques** (au sens large du terme) au regard des droits culturels
- favoriser une **approche plus horizontale** et moins verticale des politiques culturelles
- encourager les institutions à définir des **politiques culturelles** qui permettent une démarche faisant la place aux droits culturels Mieux travailler avec le territoire de proximité.
- **irriguer** tous les secteurs de la société
- des **résolutions** concrètes, des **changements radicaux**

### Aider à la mise en œuvre

- l'application concrète des droits culturels et le **process utilisé** pour les mettre en place
- témoignages, échanges... pour se représenter la manière de les **mettre en œuvre**
- mieux appréhender cette question pour **mettre en place** des actions qui vont dans le sens des droits culturels dans la structure où je travaille.
- que cela puisse mobiliser davantage les pouvoirs publics mais aussi les associatifs et autres acteurs culturels en ce sens et **dégager des moyens** pour que des actions concrètes aient lieu.
- leurs propositions pour l'affirmation de droits culturels
- des **pistes** pour les professionnels
- un lien avec l'éducation nationale
- de faire circuler les **infos**, des nouveaux **formats de collaborations** avec les artistes

### Questionner les pratiques

- **questionner nos pratiques** en les confrontant au filtre des droits culturels pour proposer des améliorations effectives.
- savoir **se décentrer**
- **se remettre en question** sur ses pratiques, redescendre de sa bulle culturo-centrée

Une capacité à **rendre audible la question des droits culturels** qui est une expression qui peut paraître pompeuse alors qu'il s'agit de démocratiser et rendre accessible à tous. De la même manière, comment parvenir à intégrer ces **questions comme fondamentales** alors qu'urgences sanitaires, environnementales, sociétales, économiques sont déjà mal prises en considération ?

# QUESTIONS ET REMARQUES ÉMISES PENDANT LE WEBINAIRE

---

Certaines de ces questions ont fait l'objet de réponses de la part des intervenantes et vous les retrouverez dans l'enregistrement du webinaire.

Elles sont présentées à la fois dans l'ordre de leur apparition et par regroupement thématique.

## AUTOUR DE L'APPROPRIATION

« Est-ce que l'enjeu de l'appropriation culturelle, ce n'est pas aussi l'absence de reconnaissance des auteurs par les personnes qui se réapproprient ces cultures sur nos territoires (comme des blancs français qui reprennent la culture maloya sans citer les auteurs et autrices qui les ont inspirés) ? »

« La monétarisation permet de reconnaître la valeur des emprunts culturels »

« Pour reprendre le commentaire sur la monétarisation pour reconnaître les emprunts culturels : y a-t-il des exemples concrets ? Ou une référence ? Où trouver des exemples ? »

« Où en est l'appropriation et l'utilisation de cette notion au sein d'organisation comme la LDH, Ligue des Droits de l'Homme ? »

## AUTOUR DE L'ACCULTURATION

« Dans les sociétés multiculturelles : pourquoi parler d'acculturation (avec un « a » au sens privatif) et pas d'hybridation des identités culturelles ? »

NDLR : L'acculturation est le processus par lequel un groupe ou un individu assimile une culture différente, qui lui est étrangère. Le "a" de acculturation n'est pas privatif, mais au contraire additif. Il s'agit bien donc d'une forme d'hybridation.

« En sociologie l'acculturation, ou transport d'idées, désigne les phénomènes qui résultent du contact continu et direct des groupes d'individus ayant différentes cultures ainsi que les changements dans les cultures originelles des deux groupes ou de l'un d'entre eux.»

## AUTOUR DES DÉFINITIONS

« Peut-être expliquer l'opposition entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle ? »

NDLR : Cécile Offroy explique longuement en fin de première partie du webinaire les différences terminologiques, à partir d'un schéma synthétique.

« La définition des droits culturels s'appuie surtout sur une définition anthropologique de la culture : «le terme culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement) ».

« Concernant la démocratisation culturelle qui continue bien souvent d'être l'alpha et l'oméga de nombreuses politiques publiques de la culture (à commencer par le MCC qui a repris l'objectif affiché en 1959 «rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France) il paraît important de mentionner l'échec chronique de cet objectif »

« L'effectivité de ces droits ne se « mesurent » en effet pas d'au prisme du taux de fréquentation des lieux dits culturels ».

## AUTOUR DES IDENTITÉS, DE LA DIVERSITÉ ET DES DIFFÉRENCES

« Exister pour un humain, c'est différer » ([Philippe Descola](#))

« Sur la liberté de chacun à choisir son identité culturelle, qui me semble essentielle : l'assignation à une norme peut (surtout) venir des dominants, mais parfois aussi de groupes sociaux dominés d'une communauté d'appartenance »

« Quelle traduction dans les politiques culturelles concrètes ? En terme d'évaluation de la diversité de la création artistique ».

« Quel est le risque du communautarisme ? Le fait de n'avoir dans les théâtres publics que des publics blancs ? Est-ce que ce n'est pas déjà du communautarisme ? Pourquoi celui-ci n'est jamais évoqué ? »

« La limite du participatif c'est la prévalence de certaines formes de cultures ou d'identités culturelles : on a beau laisser la porte ouverte aux citoyens, leur donner carte blanche, on constate encore une vraie défiance et un sentiment d'illégitimité à participer. »

« Et les droits des non-humains ? Il y va d'une autre pensée des rapports entre la culture et la nature... Urgente dans la mutation écologique nécessaire.»

« Jean-Michel Lucas : [le test d'humanité](#) ».

## AUTOUR DE LA NÉCESSITÉ DE S'OUVRIRE AUX AUTRES SECTEURS

« De l'importance de travailler cette question avec des réseaux d'acteurs intersectoriels, pour que le sujet ne soit pas traité qu'entre acteurs de la culture d'un côté et le social ou un autre secteur de l'autre, chacun organisant ses propres Rencontres sectorielles. Par exemple, le réseau Culture et Santé a commencé à y réfléchir à l'initiative de l'association [interSTICES](#), le [Réseau Culture 21](#) s'est créé dans cette démarche, et d'autres encore sans doute ! »

« Je cherche des exemples de projets culturels avec des publics en insertion. Vous avez cité Interstices pour les projets culture santé, peut-on trouver des organismes, associations, compagnies qui travaillent sur des projets d'inclusion sociale et professionnelle avec des personnes en difficulté ? »

« Au pôle culture pour tous d'Alliés (Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale) nous sommes spécialisés dans la transversalité des interventions "cultures arts insertion grande pauvreté-médico-social"... Je m'interroge sur la multiplicité et l'empilement des textes juridiques (spécifiques culture ou dans d'autres champs, par exemple en 98 la culture dans la loi sur les exclusions) mais aussi sur la définition très large voire parfois obscure qui ne permet pas à mon sens d'avancer dans le montage concret d'actions. Le cadre agenda 21 de la culture, peut être sur notre territoire grand lyonnais plus opérationnel dans notre pratique.»

« L'association Culture pour tous a aussi développé une démarche pour faire de la «sortie culturelle» une démarche de participation choisie interrogeant tant le processus d'information sur l'offre culturelle que le choix de ce qu'on souhaite découvrir (ou pas).»

« Nous travaillons sur ces questions et des projets culturels avec ces publics avec notre compagnie [Cie Sputnik](#) (accompagné notamment par [Luc Carton](#), philosophe spécialiste des droits culturels).»

« Les actions mises en oeuvre dans le secteur de l'éducation populaire me semblent se rapprocher le plus aujourd'hui de la considération de ces droits, en tout cas plus que dans l'institution culturelle. »



## AUTOUR DE LA PLACE DANS LA PRODUCTION ARTISTIQUE

« Il conviendrait peut être de travailler à ce que ceux qui décident de la « qualité » d'une production artistique soient issues de cultures différentes , afin de remettre à plat ce que serait une qualité artistique au regard de critères multiples et en mouvement, et d'une certaine manière qu'on sorte de l'entre soi. En France nous ne sommes pas encore arrivés à une suffisante «diversité culturelle» des décideurs, ou des personnes reconnues comme « expertes »... Facile de s'en rendre compte quand on regard les profils des personnes autour de nous dans une assemblée de personnes qui parlent développement culturel... l'enjeu des droits culturels tourne autour des conditions de visibilité des cultures « minoritaires ». »

« En terme de lieux nouveaux de la vie culturelle et artistique, en terme de liens entre la création et la médiation culturelle (L'infusion artistique) ? »

« Cette question d'égalité en dignité interroge sur quels espaces sont accessibles pour partager ces réalisations artistiques qualifiées d'amateurs ou singulières (cf les réflexions par exemple sur la place des réalisations "Art brut" dans des collections d'arthothèque ou la programmation d'expositions).»

« La Métive a participé à l'expérimentation sur les droits culturels portés par la Région Nouvelle Aquitaine. - Je vous renvoie à la Métive - résidence internationale d'artistes et de chercheurs en Creuse - et sa manière dont elle expérimente et interroge les droits culturels dans ses réflexions et ses pratiques au quotidien. »

« Cet exemple du conservatoire de Vaulx-en-Velin, ça me fait penser à la Maison des Langues et des Cultures d'Auberwilliers.

On peut aussi citer le projet de médiathèque de Vaulx-en-Velin.»

«J'ai vu nommer sur le tchat le nom de Luc Carton, qui a oeuvré pour que la question des droits culturels entre dans le « cahier des charges » des centres culturels belges ; ça serait intéressant de voir concrètement comment ça fonctionne là-bas.»

« Travaillez-vous sur la différence d'impact et de vision liée à ces deux types d'actions : 1/ une politique culturelle qui sélectionne et soutient des artistes repérés ou bien 2/ une politique culturelle qui souhaite accompagner un CONTEXTE GÉNÉRAL de possibilité d'apparition et de développement d'activités artistiques et culturelles non repérées par cette politique ? C'est un peu la différence entre agriculture industrielle et permaculture finalement... »

« Dans la thématique liée aux communs les fablabs sont des exemples concrets.»

« Le Synavi fait partie des acteurs professionnels défenseurs des droits culturels.»

« Quels nouveaux métiers, quelles nouvelles compétences dans le secteur culturels sont à inventer pour agir et progresser dans les droits culturels ? »

NDLR : cf la réponse des intervenantes. Les droits culturels ne doivent pas s'entendre comme une spécialité validée par une compétence, un métier ; il s'agit d'un état d'esprit, une façon d'envisager le monde, les autres, qui doit infuser nos réflexions et nos actes.

Questionnements et points de vue des participant·es au webinaire du 4 juin 2020  
sur les droits culturels